

## **Message de Mgr Nicolas Brouwet, évêque de Tarbes et Lourdes, aux fidèles du diocèse**

Le gouvernement vient d'autoriser la reprise du culte public si les conditions de sécurité sanitaire sont observées de façon stricte.

Les messes avec une assemblée de fidèles sont donc autorisées dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Je m'en réjouis pour vous tous qui attendez ce moment avec impatience. Nous allons pouvoir nous préparer ensemble à la fête de Pentecôte et la célébrer dans nos lieux de culte.

Je vous remercie parce que vous avez, avec un esprit de foi, vécu ces deux derniers mois privés des sacrements de l'Eglise, en particulier pendant la Semaine Sainte, mais toujours unis au Seigneur par la prière personnelle ou familiale et actifs dans la charité. Je vous remercie pour l'exemple que vous avez donné, pour votre persévérance, pour votre créativité et pour votre sens de la communion ecclésiale.

De votre part je voudrais remercier aussi les prêtres, les diacres, les religieux, les religieuses, les responsables des services diocésains et des mouvements d'Eglise, les aumôniers d'hôpitaux ou visiteurs de malades qui ont maintenu les contacts avec vous, prenant des nouvelles, animant les communautés à travers les différents media, soutenant ceux qui travaillaient, ceux qui avaient charge de famille, les personnes isolées ou malades, accompagnants les personnes en deuil, priant pour chacun dans l'espérance. Je les remercie pour leur disponibilité et leur prière fervente. Je suis certain que notre communauté diocésaine sortira renforcée de ce temps de confinement.

Les conditions dans lesquelles nous pouvons reprendre les célébrations correspondent à ce que nous connaissons déjà dans les espaces publics :

- La distance d'un mètre entre deux personnes doit être observée dans les édifices religieux. Les chaises et les bancs pouvant être utilisés seront donc marqués.
- Le port du masque est obligatoire pour les personnes *de plus de 11 ans*.
- Du gel pour les mains doit être utilisé à l'entrée et à la sortie de l'église.
- Un marquage au sol indiquera les flux pour les entrées et les sorties ainsi que pour le mouvement de communion afin que les fidèles ne se croisent pas et ne s'attroupent pas, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de l'édifice.
- Des personnes chargées de l'accueil et du respect de ces règles seront présentes à l'entrée des églises ou chapelle.
- Une affiche apposée sur l'église indiquera les horaires des messes. En effet, puisque la capacité des lieux de culte sera réduite de 2/3, il faudra augmenter le nombre de messes pour que tous puissent y participer.

Ce sont les curés de paroisse et les supérieurs des communautés religieuses qui ont la responsabilité de s'organiser au mieux pour la reprise des célébrations conformément à ces règles. Je vous remercie pour votre capacité d'adaptation et pour la bienveillance dont vous ferez preuve pendant ces mois de vigilance face à l'épidémie. Je compte sur votre sens du bien commun et sur votre miséricorde pour que, face aux inévitables défauts d'organisation, malentendus et erreurs de communication, la célébration des sacrements se fasse dans la dignité et dans un esprit de foi.

Dans la joie de vous retrouver bientôt je vous assure de ma prière, tout particulièrement au moment de la solennité de la Pentecôte,

+ Nicolas Brouwet  
Evêque de Tarbes et Lourdes